Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 11/09/2024 - 28525 - 2020 B 02503 - 882 087 372 - ABEKA

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 — Présenté en Euros — Edité le 15/05/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	13 173	9 928	3 246	7,00	6 491	50,30
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	***13 173***	***9 928***	***3 246***	7,00	***6 491***	50,30
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	10 856		10 856	23,40		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	16 553		16 553	35,67		
. Personnel						
. Organismes sociaux	948		948	2,04		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 148		5 148	11,09		
. Autres	6 886		6 886	14,84		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	2 765		2 765	5,96	6 414	49,70
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	***43 156***		***43 156***	93,00	***6 414***	49,70
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***56 329***	***9 928***	***46 402***	100,00	***12 905***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 — Présenté en Euros — Edité le 15/05/2024

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 500)	**500**	1,08	**500**	3,87
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	50	0,11	50	0,39
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	15 007	32,34		
Résultat de l'exercice	***8 375***	18,05		
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***23 932***	51,58	***550***	4,26
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 838	36,29		
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 494	3,22	2 681	20,77
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 138	8,92	4 138	32,07
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			5 536	42,90
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***22 470***	48,42	***12 355***	95,74
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***46 402***	100,00	***12 905***	100,00

ABEKA

S.A.S.U. au capital de 500,00 Euros
Siège social : 4 ALLEE CLAIRETTE
93390 CLICHY-SOUS-BOIS
R.C.S : 882087372

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024

Le 30/06/2024,
à 10H,

Monsieur EL BEKKAI ZERROUKI, associé unique de la société **ABEKA,** s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

EL BEKKAI ZERROUKI, préside la séance en qualité de GERANT

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **un bénéfice** de **8 374,87** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **15 007,00** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **23 381,87** Euros.
L'associé unique décide d'affecter le résultat de **23 381,87** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 23 381,87 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 bis du code general des impots).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquiès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

